

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 7 novembre 2013;
- ▶ Budget 2014 ;
 - Budget principal ;
 - SACD Cambrai ;
 - SACD AIP-PRIMECA ;
 - Plan pluriannuel d'investissement ;
 - Reste à réaliser sur les contrats de recherche ;
 - Taux de prélèvement FA et FC ;
 - Plafond d'emploi ;
- ▶ CPER 2014-2020 ;
- ▶ Subvention association SPHIMX ;
- ▶ Campagne d'emploi 2014 ;
- ▶ Modalités de rémunération complémentaire des activités et responsabilités en formation continue des personnels ;
- ▶ Plan qualité UVHC ;
- ▶ Contrat NAVFCO/UVHC – opération SAGEMA ;
- ▶ Convention Région/UVHC-CEPPES ;
- ▶ Procédure de délégation de pouvoir au Président et récapitulatif des contrats et conventions signés dans le cadre de cette délégation ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 7 novembre 2013

M. le Président demande si les conseillers souhaitent apporter des modifications à ce compte-rendu.

Mme C. Follet a une remarque sur la DBM. M. Vaganay avait dit qu'il n'était pas souhaitable que des crédits d'investissement soient transférés en fonctionnement. Or, à l'ISTV, 10 000€ de PPI sont partis en fonctionnement, mais tout simplement pour régler une facture interne de l'AIP-Primeca.

M. O. Birembaux souhaite que son intervention en page 4 soit modifiée ainsi : « il ajoute que les pratiques dépendant de la section CNU... » et pour les corps d'appartenance, préciser « Maîtres de conférences et Professeurs ». Enfin, il aimerait que soit ajouté page 7 à l'issue de son intervention : « il aurait souhaité que l'antenne soit placée plus loin des bâtiments ».

Après la prise en compte de ces modifications, M. le Président soumet ce compte-rendu au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Budget 2014

M. J-P. Rouzé, Vice-Président Moyens et Pilotage présente le contexte de la construction budgétaire 2014. Le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est en hausse de 0,5% par rapport à 2013, avec une création de 1000 emplois prévus et la prise en compte de la moitié du GVT positif à hauteur de 29 M€ versés sur la dotation 2014. Toutefois, l'inflation 2013 s'élevant à 0,9%, ce budget, en euros constants connaît en fait une diminution de 0,46%, soit environ 120 M€. Une motion a été présentée par 17 Présidents d'Universités (dont l'UVHC) alertant le ministère sur leurs difficultés budgétaires.

M. J-P. Rouzé poursuit avec les besoins supplémentaires de l'UVHC pour 2014 d'un montant total d'environ 1,5 M€ dû à une diminution de la DGE de 370 000€, un différentiel paie de 630 000€, et une augmentation des fluides et contrats d'entretien des locaux et espaces verts de 500 000€. Le dialogue budgétaire avec les composantes et les services s'est traduit par :

- un effort global des services d'établissement et SACD : 421 000 € de dotation en moins mais 421 000€ pris sur les réserves pour le renouvellement du parc informatique des composantes et des services (291 000€), ainsi que la maintenance des bâtiments (130 000€).
- un effort global des laboratoires : 214 000 € de dotation en moins, compensés par 248 000€ venant des réserves.
- un effort global des composantes de formation : 237 000 € sur les crédits annuels 2014 compensés par 402 000€ venant des réserves et 745 000 € de recettes propres supplémentaires mobilisées dès le budget initial.

Malgré les efforts communs, 200 000€ manquaient encore pour équilibrer le budget. Aussi, il convient de diminuer de 242 000 € la campagne d'emplois 2014, sous la contrainte Sauvadet, pour dégager un résultat prévisionnel 2014 très légèrement excédentaire. Aussi, seront gelés 3 postes de PRAG-PRCE (6 publiés), 2 postes d'enseignants-chercheurs (15 publiés), 4 postes de BIATSS (19 publiés – type Sauvadet- et 2 en externe pour la recherche)

M. J-P. Rouzé évoque alors la politique de l'établissement proposée avec ce budget équilibré :

- L'emploi globalement maintenu avec 5 postes d'ATER gelés prévus contre 8 en 2013 ;
- Le potentiel et la politique de formation préservés grâce à plus de 402 000 € financés sur les réserves et à la mobilisation des ressources propres ;
- Le potentiel et la politique de recherche préservés par le maintien des professeurs invités à 40 mois dans le budget, la progression des ATER (+4), le développement des actions IRT financées et le financement des investissements sur réserves établissement (248 000 €).

M. J-P. Rouzé rappelle les orientations budgétaires votées lors du CA du 11 juillet 2013 :

- Garantir une marge de 1 M€ hors prélèvement sur les réserves pour investir ;
- Cadrer des dépenses de masse salariale pour garantir l'essentiel de la campagne d'emploi ;
- Mobiliser les ressources propres et prévoir un budget en baisse.

Il précise les conditions de réalisation de ces objectifs notamment en matière d'investissement où 1,3 M€ seront prélevés sur le fond de roulement (qui était de 15,6 M€ au 31/12/12) pour des investissements nouveaux.

M. O. Hespel, Directeur des affaires financières présente alors l'analyse du budget 2014.

- Le total des dépenses se monte à 120 834 790,00 € répartis selon 3 masses :
 - personnel = 85 673 303,00 €
 - fonctionnement = 24 731 696,00 €
 - investissement = 10 429 791,00 €
- Le total des recettes se monte à 117 073 210,00 €
 - fonctionnement (section 1) = 110 482 049 €
 - investissement (section 2) = 6 591 161 €
- l'appréciation des équilibres du budget par :
 - le résultat = recettes de section 1 – dépenses section 1 = 77 050 €
(équilibre positif de la section de fonctionnement : indispensable et réglementé par décret)
 - le financement de la section investissement (10 429 791 €) par :
 - > les subventions d'investissement annuelles = 6 591 161 €
 - > le prélèvement sur le FDR (Fonds de Roulement) = 2 261 080 € (y compris pour des opérations de report)
 - > la CAF (Capacité d'AutoFinancement) = 1 577 550 €

M. le Président le remercie.

M. E. Cartignies, souhaite intervenir au titre de l'IUT. Il rappelle que l'IUT, en tant que composante de formation relevant de l'article L713-9 du Code de l'Education doit voter son budget à l'équilibre. Or, cela n'a pas été le cas cette année, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Le déséquilibre est lié à des recettes qui ne sont pas à la hauteur des dépenses. En effet, 272 000€ d'investissement sont prélevés sur les réserves de l'université. Ce sont des recettes qui ne peuvent être inscrites dans le budget de l'IUT. Un accord de dépense a été donné pour un montant équivalent à celui des recettes, plus 272 000€. Comme l'UVHC reçoit 1 050 000€ provenant d'un prélèvement forfaitaire de l'IUT, il aurait été souhaitable de baisser cette contribution de l'IUT pour aboutir au vote d'un budget équilibré.

M. le Président rappelle que l'IUT est une des composantes de l'Université. A la question : « l'IUT peut-il fonctionner ? », la réponse est oui. A la question : « l'IUT peut-il investir ? », la réponse est oui. Aussi, il ne s'agit donc que d'un travail d'écriture.

M. J-P. Rouzé ajoute que depuis que le fléchage de la dotation de l'Etat aux IUT n'existe plus, on ne peut pas tenir le même discours. Il précise enfin que la notion d'équilibre des budgets propres intégrés n'est pas explicite dans la circulaire complémentaire à la note M9-3.

M. M. Défossez demande si l'établissement bénéficie d'une compensation financière pour les étudiants boursiers, comme cela a pu être annoncé par le Ministère.

M. le Président lui répond que le Ministère nous versera le quart du coût réel pour l'établissement.

M. M. Défossez comprend qu'un boursier n'ait pas les droits d'inscription à payer mais c'est un critère d'inégalité dans les charges publiques : les universités devraient être dotées en fonction de leur nombre de boursiers.

M. J-P. Rouzé indique que le taux de boursier intervient dans le modèle d'allocation des moyens « sympa ».

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute un complément d'informations : ce qui a été expliqué par le Ministère, c'est que la problématique de la compensation des boursiers va sortir du système, considérant qu'un boursier doit être compensé à l'euro près. Or, la compensation boursière est déjà une réalité. Le différentiel de la compensation réelle des boursiers est non pas de 900 000€ mais seulement de 120 000€. Par ailleurs le MESR a choisi de le compenser dans le temps, soit 29 000€ pour 2014. Depuis les RCE, l'établissement, bien que sous-doté en emplois, n'a pas atteint la performance de 2009, avant les RCE. Nous n'aurons donc pas de crédits en plus tant que la performance ne sera pas atteinte.

M. F. Jenot demande quelle incidence la proposition faite de sortir 1,2 M€ des réserves, aura sur le nombre de jours de réserves.

M. le Président lui répond que cela diminue de 4 à 5 jours, soit 56 jours de réserves désormais.

M. O. Birembaux dit que si il a bien compris, on a prélevé 1,3 M€ sur le fond de roulement en 2013 et que l'on prévoit un prélèvement de 2,2 M€ pour 2014. Il demande ce qui est prévu pour les années futures.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint précise que le prélèvement sur le fond de roulement s'apprécie réellement lors du compte financier.

Mme F. Truffert se réjouit du commencement de compensation des étudiants boursiers. Elle rappelle que les droits d'inscriptions représentent une des ressources propres du SCD et ajoute que les étudiants boursiers ont généralement davantage besoin d'accompagnement que les autres.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet au vote des conseillers l'annexe 1 représentant le budget principal 2014 de l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. le Président évoque alors le budget du service à comptabilité distincte (SACD) de Cambrai. Ce budget, d'un montant de 148 416€ est en diminution de 30 000€ par rapport à l'an dernier. Il a été voté au conseil de gestion du centre universitaire de Cambrai du 10 décembre dernier.

M. E. Cartignies souhaite faire une remarque sur le budget de chauffage de l'antenne et s'inquiète sur les possibilités de chauffer les locaux en fin d'année.

M. le Président lui répond que le problème a été évoqué. Si des besoins se font sentir en fin d'année, le budget de chauffage sera abondé.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet au vote le budget du SACD de Cambrai.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. F. Vaganay présente alors le budget du service à comptabilité distincte (SACD) de l'AIP-PRIMECA Nord-Pas de Calais d'un montant de 242 000€. Ce budget, d'un montant constant par rapport à l'année voit la participation de l'UVHC diminuer et les prestations augmenter.

En l'absence de questions, M. le Président soumet au vote le budget du SACD de l'AIP-PRIMECA Nord-Pas de Calais.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. F. Vaganay présente ensuite le Plan pluriannuel d'investissements.

- L'annexe 6 reprend uniquement les opérations pluriannuelles d'investissement en cours: CISIT (6 M€), bâtiment Transport et Mobilité Durable (4M€), équipement Maubeuge (1 M€), plan Campus (+26,5 M€) et réhabilitation Froissart (+2,5 M€)
- Sur un montant de plus 40 M€, il reste près de 34 M€ à dépenser et à recevoir

En l'absence de questions, M. le Président soumet au vote le Plan pluriannuel d'investissements.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. F. Vaganay présente ensuite le reste à réaliser sur les contrats de recherche :

- Le montant des contrats en cours et pluriannuels de la recherche est d'environ 13 M€
- Les restes à réaliser prévisionnels au-delà de 2013 sont d'environ 7,3 M€
- Les restes à titrer prévisionnels sont estimés à 6,4 M€

Mme C. Follet demande si les sommes versées par l'Institut Universitaire de France (IUF) reviennent au laboratoire auquel est rattaché l'enseignant-chercheur membre de l'IUF.

M. le Président lui répond que c'est l'enseignant-chercheur membre de l'IUF qui dispose de cet argent pour effectuer ses recherches.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet au vote le reste à réaliser sur les contrats de recherche.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. F. Vaganay présente enfin le taux de prélèvement sur la formation par apprentissage et la formation continue.

Pour la formation par apprentissage, le taux de prélèvement est calculé ainsi :

Coût du m² en 2012 (107,22 €) x 5 (nombre de m² par apprenti) x nombre d'apprentis

Pour la formation continue, le taux de prélèvement est égal au montant des recettes réalisées 2013 (Région et « privées ») x 18 %.

M. E. Cartignies regrette que ce calcul soit effectué sur la base de l'année « n-1 » car si le prélèvement est à la hausse, le budget de l'année « n » ne permet pas toujours de le supporter.

M. M. Défossez lui répond que c'est tout le débat sur la retenue à la source en matière fiscale.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet au vote le taux de prélèvement FA et FC pour 2014.

Vote : adoption à l'unanimité.

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines, présente le plafond des emplois exprimé en « équivalent temps plein travaillé (ETPT) » qui prend en compte la quotité de travail des agents. Il s'élève à 1238,2 ETPT pour 2014 et comprend le plafond d'emplois financés par

l'Etat et les emplois financés par les ressources propres de l'établissement. Elle précise que les 5 emplois alloués par le Ministère l'an dernier ont été intégrés, mais pas les 7 emplois pour 2014 pour lesquels l'information est trop récente.

Mme F. Truffert demande si les 5 nouveaux postes sont bien intégrés dans le plafond d'emplois Etat et les lauréats des concours « Sauvadet » dans le plafond d'emplois sur ressources propres.

Mme T. Tylec lui répond par la négative pour les agents reçus aux concours « Sauvadet » : ils sont bien intégrés dans le plafond d'emplois « Etat ».

Mme F. Truffert remarque toutefois que les emplois financés sur les ressources propres sont en hausse.

Mme T. Tylec lui répond qu'il s'agit essentiellement d'emplois financés par des activités de recherche et que cette augmentation du plafond d'emplois permet de nous mettre en conformité avec les réalités de recrutement.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet au vote le plafond d'emplois pour 2014.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2014-2020

M. le Président évoque le volet « Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI) » du CPER dans lequel 5 thématiques prioritaires sont définies:

- l'enseignement supérieur dans la vie étudiante, la recherche et l'innovation ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- La mobilité multimodale ;
- La couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ;
- La transition écologique et énergétique.

Il ajoute que le calendrier de mise en œuvre est contraint : jusqu'au mois de février, phase de concertation stratégique avec la Région et les collectivités. A partir d'avril, phase de négociation contractuelle pour une signature en été.

Dans la partie immobilière du volet « ESRI », il s'agit « *d'offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels* », en privilégiant la réhabilitation de bâtiments plutôt que des constructions neuves, sauf pour la vie étudiante.

M. le Président décline, par ordre de priorité, la liste des opérations immobilières de l'établissement, extraite du schéma pluriannuel de stratégie immobilière voté en CA du 14 juin 2012 :

1. L'espace polyvalent ;
2. La rénovation du bâtiment Froissart ;
3. La rénovation du bâtiment Watteau ;
4. La rénovation du bâtiment Eisen ;
5. La remise à neuf de la toiture et de l'isolation de la Bibliothèque universitaire Josquin des près ;
6. La rénovation des logements de fonction ;

7. La rénovation du bâtiment Carpeaux ;

8. La rénovation du bâtiment Herbin ;

9. La rénovation du bâtiment Malvache ;

L'estimation financière de l'ensemble de ces opérations s'élève à 40 555 000€.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, précise qu'il s'agit d'une nouvelle façon de fonctionner : les projets des établissements vont devoir s'articuler les uns avec les autres. Pour le CPER 2007-2013, les crédits obtenus par la Région s'élevaient à près de 200 M€ et l'UVHC avait obtenu 24 M€. Pour le prochain CPER, les arbitrages sur l'attribution des enveloppes par Région ne sont pas encore connus à l'heure actuelle. Il s'agit pour l'instant de recenser les besoins à travers une grille de lecture sous la forme d'une circulaire adressée aux Préfets de Région qui préfigure les thématiques et les critères qui seront retenus. Pour le moment, le recensement des projets fait état d'un montant total de 347 M€ à l'échelle de l'Académie. Il est annoncé une sélectivité des projets par l'Etat très importante. La salle polyvalente, défendue par l'Université, était déjà une opération du précédent CPER mais qui n'a pas pu se réaliser, faute de crédits de paiement disponibles. Il ajoute que l'ensemble des projets remontés sera validé au niveau de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE).

M. F. Barbier estime qu'il serait bien d'envisager également l'amélioration de la gestion des installations sportives de l'établissement pour permettre à la FSMS d'accueillir plus d'étudiants.

M. P. Chabasse lui répond qu'une réflexion est engagée pour 2014, notamment sur les amplitudes d'ouverture des bâtiments.

M. H. Ezzedine demande ce qu'il adviendra du 2^{ème} étage du bâtiment Jonas, puisque l'équipe de mécanique a déménagé dans le nouveau bâtiment CISIT.

M. le Président lui répond qu'une réflexion est en cours. Le bâtiment Jonas pourra servir temporairement pour héberger les services pendant la rénovation des autres bâtiments (Froissart et Carpeaux). Dans le schéma définitif, il devrait redevenir un bâtiment dédié à la recherche.

M. E. Cartignies a pris note de la rénovation des bâtiments Watteau et Eisen sur la partie énergétique. Il souhaite que ne soit pas oubliée la partie mobilité, notamment par la mise en place d'ascenseurs.

M. P. Chabasse lui confirme que c'est bien une rénovation lourde qui est prévue, incluant ces aspects de mobilité, autour de la redéfinition des espaces et des usages (services administratifs, locaux d'enseignement) pour optimiser les taux d'occupation.

Mme F. Truffert pensait que la salle polyvalente était financée dans le cadre de l'opération campus. Elle craint que l'ordre de classement de la rénovation de la toiture de la bibliothèque universitaire ne permette pas la prise en charge de celle-ci et donc que les travaux ne soient pas effectués.

M. le Président lui répond que le coût n'est pas prohibitif et qu'une solution pourrait être trouvée sur les ressources de l'établissement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose un vote d'orientation pour la liste des projets remontés au Rectorat.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Subvention association SPHIMX ;

Mme C. Follet, Directrice de l'ISTV, présente une demande de subvention de 2 250€ de l'association étudiante SPHIMX afin de financer un certain nombre de projets dont notamment l'organisation d'une journée de prévention, la journée technicolor, le gala de remise des diplômes.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Campagne d'emplois 2014 ;

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines rappelle que cette campagne d'emplois a fait l'objet de plusieurs réunions de préparation avec les Directeurs de composante, et a été présentée en Comité Technique et Conseil Académique. Il poursuit en énonçant les principes relatifs à l'élaboration de cette campagne d'emplois 2014 :

- Les mesures retenues doivent être en adéquation avec la politique de l'UVHC et conformes au contrat d'établissement passé et à venir,
- La campagne est globale et porte sur tous les supports d'emplois disponibles,
- Elle intègre toutes les catégories d'emplois vacants ou susceptibles de l'être (Enseignants chercheurs, enseignants du second degré, BIATSS, ATER...),
- Elle est conduite dans la plus grande transparence (réunion avec les directeurs de composantes Recherche et Formation, directeurs de service, instances concernées)
- Elle repose sur une double priorité : les soutiens à la recherche et à la réussite des étudiants,
- Aucune création de poste ne peut être envisagée, seuls des redéploiements internes pourront être réalisés le cas échéant.

M. C. Garnier rappelle que cette campagne s'inscrit dans un contexte national et interne difficile : la masse salariale représente plus de 80% des dépenses de l'université et la dotation financière allouée à l'établissement ne prend pas en compte tous les facteurs d'évolution de la masse salariale. Il préconise notamment de conduire une réflexion sur les postes de BIATSS vacants, intégrant la mise en œuvre du dispositif Sauvadet et ses conséquences, et de veiller à ce que l'effort supplémentaire demandé à tous préserve l'offre de formation de l'université. Il termine en énumérant la liste des postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2014.

M. E. Cartignies évoque le poste de son regretté collègue M. Larbi Labraga dont la publication a été votée à l'unanimité en conseil restreint de l'IUT ce matin. Il évoque le besoin de recruter un enseignant-chercheur en 60^{ème} section CNU car 2 autres postes sont gelés à l'IUT (dont un en GMP) et un départ à la retraite est également prévu.

M. le Président demande depuis combien de temps M. Labraga n'enseignait plus.

M. E. Cartignies lui répond qu'il avait arrêté depuis 9 mois.

M. le Président constate que l'enseignement de la mécanique ne souffrait pas à l'IUT pendant ce temps.

M. E. Cartignies lui répond qu'il y a des départs en retraite supplémentaires et les laboratoires de recherche ont éventuellement des personnes qui pourraient candidater sur ce poste.

M. C. Garnier estime que, même si techniquement ce poste peut encore être publié, il n'a pas fait l'objet de discussion préalable.

M. le Président clôt le débat en s'estimant gêné, d'un point de vue éthique, de publier le poste, dans la précipitation, d'un collègue qui vient juste de décéder.

M. C. Garnier poursuit avec la liste des postes BIATSS ouverts au recrutement en 2014. Il est proposé de mettre au concours réservé « Sauvadet » 16 postes d'agents de service.

M. O. Birembaux s'avoue surpris par le nombre de postes mis au concours pour les agents de services. Ils avaient été oubliés l'an dernier et sont désormais tous proposés au concours. Il prévient que cela risque de poser des problèmes.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique qu'il est préférable d'organiser ce concours réservé « Sauvadet » en une seule vague avec un jury adapté à la thématique du recrutement. Il confirme que cela n'est pas une création de 16 emplois à la DMLP.

M. P. Rutkowski demande quelles sont les modalités de recrutement et si ces agents auront un dossier à préparer.

M. P. Chabasse lui répond qu'un accompagnement de la Direction des Ressources Humaines est prévu pour préparer ces collègues au recrutement.

Mme C. Follet demande si du personnel d'entretien d'autres universités pourrait postuler à l'UVHC.

M. P. Chabasse lui répond qu'effectivement, les concours réservés Sauvadet sont également accessibles aux agents d'autres universités s'ils remplissent les conditions de recrutement.

M. E. Cartignies demande si le Conseil Académique s'est prononcé sur cette liste.

M. le Président lui répond par l'affirmative. En l'absence d'autres questions, il propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Modalités de rémunération complémentaire des activités et responsabilités en formation continue des personnels ;

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEP, présente en troisième lecture ce texte, expliquant que des précisions ont été apportées. Il énumère la liste des activités éligibles au titre des rémunérations prévues à l'article D 714-60 du code de l'éducation et les modalités de calcul de l'indemnité prévue à l'article D714-61 dudit code.

Mme F. Truffert demande quelle est la différence entre l'article 6 et l'article 7.

M. V. Guidez lui répond que l'article 6 concerne des responsabilités pédagogiques, par exemple des heures de formation (non comptées comme heures complémentaires). L'article 7 concerne des responsabilités de direction ou de gestion financière et comptable.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Plan qualité UVHC ;

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des moyens et du pilotage et Chargé de mission « qualité » présente le système de management qui va gérer le plan d'actions qualité de l'établissement. Il s'agit d'associer l'ensemble des services, des composantes et du personnel de l'établissement au pilotage pour un partage des objectifs, de la stratégie et des moyens. L'objectif est de garantir l'efficacité de l'organisation et l'efficacité dans l'exercice des missions par un partage d'outils de gestion et de pilotage pour une gestion qualitative de proximité, un plan d'actions qualité adapté et intégré à chacun des processus, et une démarche d'amélioration continue sur le long terme passant par un dispositif d'évaluation actif. Ce plan vise l'efficacité et la fiabilité de nos procédures, l'optimisation de nos performances, la simplification généralisée, la maîtrise des risques et l'adhésion de la communauté universitaire.

Il poursuit en déclinant les 4 domaines du système de management de la qualité et le plan d'action qualité associé :

- Gouvernance : rédaction d'une Politique Qualité et déclinaison d'une cartographie des processus et des risques associés vers leur traitement et leur suivi ;
- Administration (ressources): recensement des tableaux de bord et outils partagés pour une gestion des risques et l'atteinte des objectifs ;
- Formation : outil partagé : COM ; suivi annuel des indicateurs dans les composantes et l'évaluation des formations et enseignements, mise en œuvre des actions préventives et correctives ; réflexion sur la certification... ;
- Recherche : outil partagé : COM ; mise en œuvre d'un outil partagé de suivi des contrats ; évaluation externe (CSI)...

Mme C. Roselle, Responsable qualité, présente ensuite le schéma d'organisation du système de management de la qualité.

M. E. Winter propose de remplacer le terme « efficacité » par « efficience ». Il revient sur ce qui a déjà été mis en place, notamment les nouveaux ordres de mission dont les collègues se plaignent.

M. J-P. Rouzé rappelle que deux composantes avaient été associées à la démarche : la FLLASH et le LAMIH.

Mme C. Roselle rappelle que le circuit de traitement des ordres de mission avait été jugé trop long. Un groupe de travail s'est réuni, pour formaliser les procédures en assurant les aspects réglementaires.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, ajoute que le propre d'une démarche qualité est de cibler un objet précis. Concernant les ordres de mission, l'objectif visé était de garantir un traitement dans les 3 semaines. Ce taux-là est désormais majoritairement atteint.

Mme F. Truffert intervient pour rappeler que les gestionnaires et responsables administratifs avaient été sollicités pour donner leur avis sur la nouvelle procédure des ordres de mission.

Or, à sa connaissance, aucun retour n'a été fait ensuite. Enfin, elle demande qui fera partie du Comité de pilotage de la qualité (CMQ).

M. J-P. Rouzé lui répond qu'un nouvel imprimé sera disponible en janvier 2014 suite aux remarques des intéressés. Concernant le CMQ, il s'agit du Président, des Vice-Présidents et des Directeurs. Il ajoute que des référents « qualité » seront identifiés dans les structures.

M. H. Ezzedine regrette que pour les ordres de mission, on soit passé d'une feuille à quatre feuilles à remplir.

M. M. Défossez fait remarquer que dans les entreprises, la démarche qualité est centrée autour d'un produit qu'on sort. Pour l'UVHC, on peut estimer que le « produit qu'on sort » est l'étudiant formé. Finalement, dans ce schéma, on ne parle que de la gouvernance de l'établissement.

M. J-P. Rouzé lui rappelle que 4 domaines du système de management de la qualité ont été identifiés : la gouvernance, l'administration, la formation et la recherche.

M. F-R. Cuminal se réjouit que la démarche qualité entre à l'UVHC. Il confirme que c'est une pratique déjà ancienne dans les entreprises. Il précise que la simplicité est importante et il ne s'agit pas d'être trop ambitieux non plus. Le progrès est permanent et il faut s'assurer qu'il tienne dans le temps.

M. E. Winter intervient pour évoquer le Master qu'il a géré pendant 7 ans et qui était certifié. Il a arrêté cette certification, faute de moyens. Il estime que le produit n'est pas l'étudiant, mais la formation. Enfin, concernant les ordres de mission, il propose de communiquer sur le fait que la nouvelle procédure permet des remboursements plus rapides.

Mme C. Follet souhaite quant à elle que les formulaires soient mis en ligne avec une fonction de pré-remplissage pour gagner du temps.

M. le Président prend note des ces remarques et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Contrat NAVFCO/UVHC – opération SAGEMA ;

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEPES, présente un contrat avec la société Défense Conseil International, branche NAVFCO pour former les cadets saoudiens. Le CEPPEPES intervient dans le cadre d'une mission d'évaluation et une mission de conseil. Les conditions financières sont avantageuses pour l'UVHC, d'un montant total d'environ 100 000€ pour ces deux conventions, ce qui permet de dégager des financements pour d'autres formations.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Convention Région/UVHC-CEPPEPES ;

M. B. Deremetz, Directeur du CEPPEPES, présente une convention de subvention du Conseil Régional Nord-Pas de Calais dont l'objet est la participation financière du programme d'activités annuel de l'établissement. Pour l'année 2013-2014, le montant de la participation

financière de la Région s'élève à 1 240 000€. Ce programme d'activités se décline au regard des quatre axes du cadre d'intervention régional :

- accès et retour à l'enseignement supérieur ;
- formation professionnelle ;
- accompagnement de la réussite et insertion professionnelle ;
- appui aux pôles de développement économique pour une meilleure intégration des problématiques « ressources humaines ».

M. M. Défossez précise qu'il ne s'imagine pas que les conseillers refusent que l'établissement reçoive 1 240 000€.

M. le Président propose alors de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Procédure de délégation de pouvoir au Président et récapitulatif des contrats et conventions signés dans le cadre de cette délégation;

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que c'est bien le pouvoir d'approbation qui est déléguée par le CA au Président pour améliorer le fonctionnement de notre Conseil. Il présente rapidement la liste des contrats et conventions signées directement par le Président dans le cadre de cette délégation entre le 11 juillet et le 31 octobre 2013. Il est proposé aux conseillers de faire légèrement évoluer cette délégation prenant acte de la publication de la loi ESR du 22 juillet 2013, notamment en incluant les domaines de la réussite de l'étudiant, la formation tout au long de la vie, mais aussi la notion de gestion d'une position statutaire d'un fonctionnaire afin de permettre de gérer la mise à disposition d'enseignants-chercheurs pour l'IRT.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Questions diverses

1. M. P. Rutkoswki demande si les présentations PowerPoint pourront être envoyées aux conseillers, notamment sur la démarche qualité et le budget.

M. J-P. Rouzé, Vice-Président chargé des Moyens et du pilotage lui répond par l'affirmative.

2. M. P. Rutkowski explique qu'il a été interpellé par des collègues pour connaître la fin de travaux pour la « route de l'eau ».

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que l'arrêté de M. le Président relatif aux modalités de la circulation sur le campus du Mont Houy pendant la phase de travaux, prévoit une fin au 31 décembre 2013.

3. M. E. Cartignies évoque la campagne de recrutement des ATER dont 5 postes sont désormais gelés. Il est demandé de remonter les affectations pour le 19 décembre. Le travail a peut-être été effectué pour rien.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines lui répond que ce ne sont pas les affectations qui sont demandées mais les souhaits. Ensuite, une réunion est prévue.

4. N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante souhaite évoquer le 50^{ème} anniversaire de l'UVHC. Le coup d'envoi sera donné lors de la cérémonie des vœux du 21 janvier prochain et les festivités se termineront le 4 novembre 2014, 50 ans jour pour jour après les premiers cours données au centre universitaire, Boulevard Harpignies. Un projet de livre d'histoires est en cours ainsi que de nombreux événements tout au long de l'année sur les campus et ailleurs sur le territoire. Elle encourage toute la communauté universitaire à s'associer à cet anniversaire.

5. Mme C. Follet souhaite évoquer à nouveau le problème des étudiantes voilées en salle de travaux pratiques. Elle ajoute que des discussions ont eu lieu mais que cela n'a servi à rien.

M. M. Défossez affirme qu'on ne peut pas transiger sur le motif de la sécurité.

M. M. Varago, Responsable des affaires juridiques et contentieuses, rappelle qu'un règlement intérieur d'établissement relatif à l'ordre public, aux règles de vie et de sécurité a été adopté en juin 2013.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, ajoute que pour attester du danger réel du port d'un voile, l'assistant de prévention peut se rapprocher du Conseiller de prévention pour justifier de la dangerosité, en fonction de la spécificité de la machine utilisée.

Mme C. Follet évoque le problème des travaux pratiques organisés au sein du lycée de l'Escaut où le port du voile est interdit.

M. M. Défossez demande pourquoi les travaux pratiques sont organisés là-bas.

Mme C. Follet lui répond que c'est un hall de génie chimique qui coûte 1M€. L'UVHC ne dispose pas d'un tel matériel. Elle conclut en disant que le cas sera évoqué lors du jury et qu'un document explicatif sera présenté à la signature des étudiants en début d'année avant de s'inscrire.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h15.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam
M. Cuminal

Collège A

Mme Follet
MM. Barbier, Défossez, Ezzedine et Ourak

Collège B

MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Lamac

Membres de droit MM. Billot, Chabasse et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hanneesse et Truffert
MM. Deremetz, Garnier, Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir Mme Sforzin à M. Birembaux
Mme Descargues-Grant à M. Ourak
M. Markiewicz à M. Barbier
Mme Anis à M. Lamac
Mme Ledoux à M. Winter

Fait à Valenciennes, le 29 janvier 2014

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK